

<b>Zeitschrift:</b>	Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
<b>Band:</b>	42 (1921)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Séance du Comité de l'Union des Musées scolaires suisses, le samedi 5 novembre 1921 au Musée scolaire à Berne
<b>Autor:</b>	Lüthi, E. / Henchoz / Hurni, B.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-268093">https://doi.org/10.5169/seals-268093</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des Schulwesens durch Unterhalt und Vermehrung verschiedener, das Schulwesen betreffende Sammlungen zum Zwecke hat. Die Stiftung steht unter Aufsicht des Regierungsrates des Kantons Bern. Die Stiftungsurkunde ist am 8. Juli 1919 errichtet worden; neben ihr bestehen noch Statuten, datiert vom 26. Mai 1917, welche durch Regierungsratsbeschluss vom 9. April 1918 genehmigt worden sind. Als einziges Verwaltungsorgan besteht eine aus drei Mitgliedern bestehende Direktion, welche von der bernischen Unterrichtsdirektion gewählt wird. Präsident und Kassier führen für die Stiftung die rechtsverbindliche Unterschrift durch Einzelzeichnung. Präsident der Direktion ist: Ludwig Emanuel Lüthi, Vorsteher, von und in Bern; und Kassier: Jakob von Grünigen, von Saanen, Lehrer, in Bern. Geschäftslokal: Bollwerk Nr. 12 in Bern.

### **Verlosung.**

Nach der in der vorigen Nummer des «Pionier» erschienenen Mahnung hat nun ein grosser Teil der bernischen Lehrerschaft mit lobenswertem Eifer sich der Sache angenommen, so dass nur noch ein Rest von 75,000 Nummern zu verkaufen ist. Diese 15 % könnten als Neujahrsgeschenke eine glückliche Verwendung finden.

---

### **Séance du Comité de l'Union des Musées scolaires suisses, le samedi 5 novembre 1921 au Musée scolaire à Berne.**

Ouverte à 11 heures; présidence de Mr Lüthi, Berne, président central de l'Union.

Sont présents:

Monsieur Rutishauser, Zurich,

- » Henchoz, Lausanne,
- » Genoud, Fribourg,
- » Beguin, Neuchâtel,
- » Maurer, Lucerne,
- » Zbinden, Genève,
- » Scanzini, Locarno,

Messieurs Lüthi, von Grünigen et Hurni, Berne;

Monsieur Pignat, Sion, motive son absence par son état de santé.

### Délibérations et décisions.

1. Monsieur le président Lüthi souhaite la bienvenue aux délégués présents et attend des résultats heureux de notre séance.

2. Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 1920 est adopté.

3. Monsieur le président rappelle *la mort de Mr Fritschi*, président du Musée scolaire de Zurich et qui le représentait autrefois à nos séances. L'assemblée se lève en son honneur.

4. *Réglement des subsides fédéraux aux musées scolaires suisses*  
Dans son introduction sur ce thème, Mr le président fait une petite excursion historique sur le développement des écoles primaires modernes, qui dépendait du développement politique, sur la création successive de nos musées scolaires suisses, qui, malgré leur situation, leur importance différente, etc., poursuivent le même but principal; une toujours plus intensive influence dans l'enseignement pour les élèves et l'adaptation des nouvelles méthodes, des nouveaux moyens pédagogiques, etc. en enrichissent les bibliothèques des musées à l'usage des maîtres.

Après cet exposé, Mr Lüthi arrive à l'objet essentiel de notre séance et déclare qu'il faut tâcher d'arriver à une solution, par laquelle non seulement tous les musées pourront être satisfaits, mais laquelle aura la chance d'être adoptée par le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats. Vu l'ensemble des réponses reçues aux questions du Vorort, Mr Lüthi les résume en deux propositions:

- a. *La question des subventions fédérales aux différents musées.*
- b. *La question des locaux.*

a. Pour la première question, le principe qui a servi de base à notre projet de l'année passée, que la subvention fédérale devait se régler sur les subsides cantonaux (comprenant les contributions du canton, de la commune et des sociétés), portait préjudice aux petits Musées, qui ne recevait que de minimes subventions fédérales. Pour obvier à ce préjudice, Mr Lüthi range les musées en deux catégories: Les petits musées avec des subventions cantonales restreintes: Neuchâtel, Fribourg, Lausanne, Lucerne, Sion et Locarno; et les grands musées avec des subventions plus abondantes: Zurich, Berne et Genève. Les six premiers recevraient une subvention fédérale de 100 % du subside cantonal, les seconds une telle de 50 %. La base des subventions fédérales de l'année suivante serait donnée par les comptes de l'exercice courant.

Mr Lüthi fait une présentation de son projet au tableau noir; voici les subventions cantonales:

Zürich	Berne	Genève	Neuchâtel	Fribourg	Lausanne	Lucerne	Sion	Locarno
1921								
25,462	22,372	13,319	4100	3454	2802	1100	1100	1100
1922								
		50 %			100 %			

*Subventions fédérales.*

12,731    11,186    6659    4100    3454    2802    1100    1100    1100

Les subventions de la Confédération s'augmenteraient d'après ce tableau d'environ 13,000 fr. annuellement. Mais en comparaison des subventions fédérales d'avant la guerre et en tenant compte de la dépréciation momentanée de l'argent, c'est plutôt une diminution qu'une augmentation du subside fédéral ultérieur.

b. *Quant aux locaux*, Mr Lüthi démontre leur importance pour le bon fonctionnement des musées. Le manque de locaux interrompt leur activité, ce qui est le cas de Fribourg à ce moment. Il n'est donc que raisonnable de compter le loyer des locaux comme subside cantonal ou communal.

Les déductions de Mr Lüthi sont écoutées avec grand intérêt et ses conclusions acceptées avec une approbation générale. Dans la discussion animée qui suivit, il y eut naturellement différents points de vue exprimés, mais en fin de compte tous furent d'accord avec Mr le président, et il fut unanimement décidé de soumettre au Département fédéral de l'Intérieur les propositions formulées par lui, soit:

I. d'accorder aux musées de Zurich, Berne et Genève une subvention de 50 % du subside cantonal et aux musées de Neuchâtel, Fribourg, Lausanne, Lucerne, Sion et Locarno une subvention fédérale de 100 % du subside cantonal;

II. de prendre en considération comme subside cantonal le loyer des locaux des différents musées.

Les tractanda étant épuisées, la séance est close à 1 heure. Berne invite les autres délégués à un dîner à l'hôtel de l'Ours.

Berne, le 19 novembre 1921.

*Pour le comité de l'Union des  
Musées scolaires suisses,*

Le président: **E. Lüthi**.

Le vice-président: **Henchoz**, insp.

Le secrétaire: **B. Hurni**.